

Interpellation du 23 juin 2009 de Mmes Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi: «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise»¹.

(développée lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2010)

INTERPELLATION

Mme Ariane Arlotti (AGT). Bientôt une année s'est écoulée depuis que nous avons annoncé notre interpellation en juin 2009 intitulée «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise». Certes, Radio Cité aura connu diverses périodes de difficultés financières depuis sa création en 1984. Cependant, elle a toujours fonctionné avec une partie de bénévoles.

En novembre 2007, à nouveau dans une difficulté financière, cette radio populaire a été sauvée par Viviane de Witt, qui s'en empare et assure son financement, sans toutefois modifier l'esprit de la station. Le but, pour Mme de Witt, était de faire pareil en mieux. Radio Cité restera donc une radio associative, sans but commercial ni publicité.

En automne 2008, on pouvait lire dans la presse que, lorsque Mme de Witt obtient le renouvellement de son droit de diffusion de la part de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), rien ne va plus!

Par exemple, l'émission portugaise «Hora Lusitana», qui existait depuis vingt ans, a été tout simplement supprimée. Pourquoi? Parce qu'on y parlait une langue étrangère alors que c'était un des critères d'obtention de la concession attribuée par l'OFCOM aux radios associatives.

Parmi d'autres fonctionnements salariaux troubles, on relève des contrats de travail censés respecter la convention collective de travail en vigueur et qui ne la respectaient pas. Sept collaborateurs sont licenciés avant Noël 2008. A la suite de quoi, au début de 2009, quatre autres collaborateurs sont à leur tour également licenciés.

Personne ne comprenait à ce moment quelles étaient les raisons objectives de telles procédures antisociales, car Mme de Witt réengageait droit derrière deux ou trois – je ne me rappelle plus exactement – nouveaux collaborateurs, puis, par la suite, encore d'autres!

Il n'y avait aucun besoin non plus de faire des économies, car Mme de Witt, reprenant la direction de la radio à ce même moment, venait d'ailleurs de créer deux nouveaux sites de diffusion, à la rue Baylon et à Balxert, et elle continuait d'investir à grands frais dans les infrastructures techniques... Je crois que cela avoisinait les 4 millions de francs.

Pour rappel, Radio Cité n'est pas une radio commerciale, mais bien une radio associative. A ce moment-là, nous étions donc en mesure de nous demander si la concession de l'OFCOM était toujours respectée, suite aux nombreux licenciements inexpliqués et au changement de programmation.

En conséquence, une plainte a été déposée par Comedia auprès de l'OFCOM. Ce dernier dénonçait «une gestion calamiteuse des ressources humaines ainsi qu'une dérive commerciale des programmes», le but étant toujours de voir si Radio Cité respectait l'esprit de sa concession.

Comme nous avons pu le lire tout récemment dans *Le Courrier* et dans *Genève Home Informations*, l'analyse demandée a bien été réalisée et elle a révélé, je cite, «quelques faiblesses dans l'exécution du mandat de prestation dont est assortie la concession de Radio Cité». Il s'agit notamment d'un déficit en matière d'accueil des minorités linguistiques dans la grille des programmes...

C'est pourquoi nous prions aujourd'hui le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'être mis au courant des résultats de l'analyse de l'OFCOM et de faire en sorte que Radio Cité respecte désormais sa concession.

Et, apprenant également qu'un nouveau directeur a été nommé récemment, nous aimerions connaître les futures intentions de la direction de Radio Cité.

¹